

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi vingt novembre deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du quinze novembre deux mille vingt-quatre et sous sa présidence, en application de l'article L. 2121-17 du CGCT.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjointes ; Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Martine ROBERGE, Nathalie MOREL, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphanie DELBOS, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Louissette LECOQ ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA ; Eric DURAND ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à Nathalie MOREL ; Sandrine BELHACHE-DIET ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL ; Jean-Philippe TANNAY ayant donné pouvoir à David PERRAULT.

Absents : Dieinaba SY (jusqu'à 18 h 20), Anne BENARD (jusqu'à 18 h 38), Joël BENARD, Stéphane DUPONQ, Rigobert LOEMBA.

Secrétaire de séance : Christian FOSSOUL

Membres en exercice : 29 – Présents : 18 – Pouvoirs : 6 – Voix délibératives : 24

2024-56

**AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE VILLE 2024-2030 « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des Quartiers Prioritaire de la politique de la Ville dans les départements métropolitains,
Vu l'instruction du 04 janvier 2023 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030,
Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 15 avril 2024 approuvant le contrat de ville « Engagements quartiers 2030 »,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-25 du 28 mai 2024 autorisant Madame le Maire à signer le contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 »,
Considérant que la première version du contrat de ville a été approuvée lors du conseil métropolitain du 15 avril 2024,
Considérant que lors du Comité des maires du 21 septembre 2023, les communes signataires du contrat de ville ont sollicité la possibilité de rédiger un avenant à cette première version afin de pouvoir préciser et affiner les priorités thématiques au regard des nouveaux territoires et des budgets alloués,
Considérant que ce principe a été validé par la Préfecture lors de la réunion du 16 novembre 2023,
Considérant que les textes officiels concernant la géographie prioritaire ont été publiés tardivement,
Considérant l'enjeu de maintenir le calendrier annuel de programmation,
Considérant que le contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » doit être mis à jour grâce à un avenant n°1,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n°1 au contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 »,
- **HABILITE** Madame le Maire à signer ledit avenant n°1.

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20241120-2024-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024



Madame le Maire,
Myriam MULOT